

## COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LES-ALPES

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 31 AOUT 2016**

\*.\*=.\*.\*=.\*.\*

L'an deux mille seize et le trente et un du mois d'août, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE-LES-ALPES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix huit heures trente à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PRATO, Maire.

**Date de la convocation** : 25 août 2016

**Présents** : MM. PRATO, SERRANO, Mme GARIN, MM. GERIN-JEAN, CERATO, HONNORE, Mme FERRIER, MM. CICCOLI, LAUGIER-BAIN-RAVEL, Mmes BOETTI-REMY, GIRAUD

**Absents excusés** : M. GALFARD (pouvoir à M. PRATO). Mme VACCAREZZA (pouvoir à Mme FERRIER), M. NAVARRO (pouvoir à Monsieur CERATO),

**Secrétaire de séance** : Mme GARIN

=(= »)=

**Ordre du jour** :

- 1) **Décision modificative n° 1 – budget du camping municipal**
- 2) **Modification délibération n° 03.26.10.2015/080 – Personnel communal – recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure à un mi-temps dans les communes de moins de 1 000 hab. – temps activités périscolaires**
- 3) **Questions diverses**

Le Maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu du 8 août 2016. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

En préambule, le Maire informe les Elus que Monsieur COLLINS, résident à la Maison de Retraite, a été retrouvé ce matin sain et sauf.

Madame BRACHET, Directrice, remercie la Mairie de son implication dans les recherches.

**I – DELIBERATION N° 01.31.08.2016/078 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL**

Le Maire donne la parole à M. SERRANO. Celui-ci expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier comme suit les sommes inscrites au budget 2016 du camping municipal

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
673/67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	72,91 €	758/75	Produits divers gestion courante	72,91 €
	<b>TOTAL</b>	<b>72,91 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>72,91 €</b>

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les modifications budgétaires comme ci-dessus présenté.

Le Maire fait part aux Elus de la satisfaction des campeurs, notamment pour la piscine et les cours d'aquagym dispensés par l'Educateur sportif communal.

**II – DELIBERATION N° 02.31.08.2016/079– PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DELIBERATION N° 03.26.10.2015.080**

Le Maire rappelle que dans sa séance du 6 octobre 2015, le Conseil Municipal a créé un emploi permanent d'agent chargé de la coordination et de l'animation des Temps d'Activités périscolaires, à temps non complet à raison de 6 heures par semaine. Il indique qu'il convient aujourd'hui d'étendre cet emploi à la cantine et d'augmenter à 14 heures le nombre d'heures par semaine.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

\* décide que l'agent contractuel recruté sur l'emploi permanent à temps non complet, créé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, sera

également chargé de l'accompagnement des élèves pendant le temps de cantine et ce à raison de 14 heures hebdomadaires.

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

#### A) Rentrée scolaire

Le Maire expose aux Elus que suite à la réunion de la commission du Personnel du 30 août dernier au cours de laquelle les horaires et plannings ont été redéfinis et l'absence d'apprenti confirmée, il est envisagé de recruter une personne à mi-temps pour la cantine et l'école maternelle.

En ce qui concerne la cantine, il rappelle qu'à la demande des parents majoritairement et des enseignants, le système de « tickets » va être repensé. Un nouveau mode de fonctionnement devrait être mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec une inscription au mois ou à la période et un paiement anticipé. Un travail en commission sur ce dossier est prévu.

Il indique également qu'une réunion Ecole/Collège va être fixée prochainement par le Principal. Elle se tiendra un vendredi matin pour permettre au personnel des écoles d'être présent.

Par ailleurs, le Maire informe les Elus de l'installation prochaine d'une alarme pour la maternelle. Compte tenu de l'existence de 2 bâtiments distincts, la question est de savoir si celle, existante, de l'école élémentaire doit être couplée avec celle de la maternelle pour une évacuation commune des bâtiments ou si l'école maternelle doit avoir sa propre alarme. Le Maire indique qu'il est en attente d'informations à ce sujet.

#### B) Travaux

- Un devis sera demandé pour le changement du filet pare ballon du City Sport

- les odeurs de fuel à l'école viendraient d'un problème d'étanchéité entre le local de la chaudière et la salle de classe. Les travaux correspondants seront effectués par les agents communaux.

#### C) Informations diverses

Le Maire rappelle les prochaines manifestations et cérémonie :

- Coupe du Monde de parapente : du 3 au 10 septembre 2016
- Journée provençale : 4 septembre 2016

- Pot de départ de M. GUENEBEAUD : mercredi 7 septembre 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.  
Suivent les signatures.